**Collège : mieux apprendre pour mieux réussir**

**Le collège de 2016 devra mieux enseigner les savoirs fondamentaux, former à d'autres compétences et avoir un fonctionnement quotidien assoupli pour s’adapter à la diversité des besoins des élèves. La réforme du collège concerne simultanément les programmes, les pratiques d'enseignement et l’organisation pédagogique. Najat Vallaud-Belkacem souhaite partir de ce qui marche déjà sur le terrain, libérer les capacités d’initiatives des enseignants et leur traduire cette confiance et ce soutien dans une nouvelle organisation plus responsabilisante et collective. La ministre présente, mercredi 11 mars, les évolutions du collège en 2016 afin qu'il permette à tous les élèves de mieux apprendre pour mieux réussir.**





Après des années qui ont vu sa place et son rôle mis en cause à mesure que ses moyens s’amoindrissaient et que sa performance se dégradait, l’école est engagée dans une refondation globale qui est au cœur du redressement de notre pays voulu par le Président de la République. L'enjeu de cette refondation tient dans ce double défi de rétablir la performance du système éducatif, en assurant la réussite du plus grand nombre et en luttant contre le déterminisme social, et de rendre à l’école sa mission de transmettre et de faire partager les valeurs de la République.

La loi du 8 juillet 2013 a déjà permis d’engager des évolutions positives, concentrées sur le premier degré, là où se forment les premières inégalités d’apprentissage. **Aujourd’hui, nous devons prolonger la refondation en imaginant une nouvelle organisation du collège**, opérationnelle dès la rentrée 2016.

Les évaluations nationales et internationales sont sans appel :**le collège aggrave la difficulté scolaire**, particulièrement dans les disciplines fondamentales. Sans mettre en cause la compétence et l'engagement des enseignants, force est aujourd’hui de reconnaître lucidement que le collège cristallise les défauts de notre système éducatif. Il est profondément inégalitaire, triant les élèves davantage qu’il ne les accompagne dans la réussite. Il est monolithique dans son approche disciplinaire, suscitant parfois l’ennui, voire la perte du goût pour le travail et l’effort. Il est inadapté au développement des compétences indispensables à la future insertion des collégiens et peu efficace sur l’orientation et la lutte contre le décrochage. En définitive, le collège actuel est souvent peu motivant pour les élèves, anxiogène pour les parents et frustrant pour les professeurs, auxquels il ne laisse que peu d’autonomie.

Pour sortir de l’impasse actuelle, qui annihile la promesse républicaine d’égalité de l’école, et redonner sa pertinence, 40 ans après sa création, à l’ambition républicaine du collège unique, **j’ai engagé une démarche pragmatique et globale**.

**Pragmatique**, parce que je veux d’abord partir de ce qui marche déjà sur le terrain, libérer les capacités d’initiatives des enseignants et leur traduire cette confiance et ce soutien dans une nouvelle organisation plus responsabilisante et collective.

**Globale**, parce que nous devons repenser en même temps les contenus, les pratiques d'enseignement et l’organisation pédagogique pour répondre aux enjeux du collège de 2016, qui devra mieux enseigner les savoirs fondamentaux, former à d'autres compétences et assouplir le fonctionnement quotidien pour sortir de l’uniformité et s’adapter à la diversité des besoins des élèves.

C’est cette réforme que vous présente le dossier suivant. Une réforme porteuse d’un impératif qui est plus qu’une ambition :**assurer un même niveau d’exigence pour que tous les élèves acquièrent le socle commun de connaissances, de compétences et de culture**, par une priorité centrale donnée à la maîtrise des savoirs fondamentaux.

C’est cet impératif qui guide**la refonte de l’ensemble des programmes** engagée en cohérence avec le nouveau socle commun. Des programmes plus clairs pour des compétences et des savoirs fondamentaux mieux identifiés et mieux enseignés, c’est l’intérêt partagé des professeurs et des élèves.

C’est ce même impératif qui doit nous conduire **à améliorer la façon de transmettre pour les professeurs et d’apprendre pour les élèves, en donnant aux équipes une marge de manœuvre de 20 % du temps d’enseignement, dans le respect des horaires disciplinaires**. Ce temps dédié à un apprentissage différent des savoirs fondamentaux, par le travail en petits groupes, des enseignements pratiques interdisciplinaires ou un accompagnement individuel particulièrement renforcé en 6e, est au cœur de la nouvelle organisation du collège. Il répond aux défis pédagogiques du collège de demain, qui nécessitent des apprentissages en rapport avec les formes simples et coopératives d’accès aux savoirs de notre société. Dans le même esprit, le développement du numérique dans toutes ses dimensions, l’apprentissage d’une première langue vivante dès le CP puis d’une seconde langue vivante dès la 5e correspondent à leur importance décisive dans la vie sociale et le monde du travail contemporains.

Avec cette réforme qui pour la première fois concerne simultanément les programmes et les méthodes d’apprentissage, **je veux que le collège permette à tous les élèves de "mieux apprendre pour mieux réussir ", en maîtrisant les savoirs fondamentaux et en développant les compétences du monde actuel**. Qu’il permette également de mieux apprendre avec plus de confiance dans les enseignants, plus d’autonomie pédagogique, plus de capacité d’adaptation aux besoins divers des élèves. Qu’il soit enfin un collège de l’épanouissement et de la citoyenneté, qui crée du commun et fasse vivre les valeurs de la République.

La consultation qui s’ouvre doit permettre de rassembler et de mobiliser l’ensemble de la communauté éducative vers ce collège de 2016, plus performant pour la maîtrise des savoirs fondamentaux, plus stimulant pour les élèves sur la manière d’apprendre, plus confiant dans l’autonomie renforcée des équipes éducatives, plus adapté aux nécessités du monde de demain, plus soutenant pour tous les élèves afin d’accompagner la réussite du plus grand nombre.



**Najat Vallaud-Belkacem**,
ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

* [**1 - Renforcer l’acquisition des savoirs fondamentaux en combinant des apprentissages théoriques et pratiques**](http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html#1_- Renforcer l’acquisition des savoirs fondamentaux en combinant des apprentissages théoriques et pratiques)
* [1.1 - Un nouveau socle et des programmes pensés pour garantir la maîtrise du français, des mathématiques et de l’histoire](http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html#1.1_- Un nouveau socle et des programmes pensés pour garantir la maîtrise du français, des mathématiques et de l’histoire)
* [1.2 - Une nouvelle pratique pédagogique pour que les élèves s'approprient mieux les connaissances : les enseignements pratiques interdisciplinaires](http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html#1.2_- Une nouvelle pratique pédagogique pour que les élèves s'approprient mieux les connaissances : les enseignements pratiques interdisciplinaires)
* [**2 - Tenir compte des spécificités de chaque élève pour permettre la réussite de tous**](http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html#2_- Tenir compte des spécificités de chaque élève pour permettre la réussite de tous)
* [2.1 Créer des temps d’accompagnement personnalisé pour tous les élèves](http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html#2.1_Créer des temps d’accompagnement personnalisé pour tous les élèves)
* [2.2 - Développer les temps d'apprentissage en petits effectifs](http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html#2.2_- Développer les temps d'aprentissage en petits effectifs)
* [**Donner de plus grandes marges d’initiative aux enseignants : 20 % du temps consacré aux nouvelles modalités d'enseignement**](http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html#Donner_de plus grandes marges d’initiative aux enseignants : 20 % du temps consacré aux nouvelles modalités d'enseignement)
* [**3 - Donner aux collégiens de nouvelles compétences adaptées aux monde actuel**](http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html#3_- Donner aux collégiens de nouvelles compétences adaptées aux monde actuel)
* [3.1 Apprendre le travail en équipe et l’expression orale](http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html#3.1_Apprendre le travail en équipe et l’expression orale)
* [3.2 Maîtriser deux langues vivan tes : la LV1 enseignée dès le CP, la LV2 dès la 5e](http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html#3.2_Maîtriser deux langues vivan tes : la LV1 enseignée dès le CP, la LV2 dès la 5e)
* [3.3 - Développer les compétences numériques](http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html#3.3_- Développer les compétences numériques)
* [**4 - Faire du collège un lieu d’épanouissement et de construction de la citoyenneté, une communauté où l'expérience individuelle et l'activité collective sont privilégiées**](http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html#4_- Faire du collège un lieu d’épanouissement et de construction de la citoyenneté, une communauté où l'expérience individuelle et l'activité collective sont privilégiées)
* [4.1 - Construire l’emploi du temps autour des élèves : 1 h 30 de pause méridienne](http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html#4.1_- Construire l’emploi du temps autour des élèves : 1 h 30 de pause méridienne)
* [4.2 - Systématiser des moments forts dans l’établissement](http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html#4.2_- Systématiser des moments forts dans l’établissement)
* [4.3 - Renforcer la démocratie collégienne](http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html#4.3_- Renforcer la démocratie collégienne)
* [4.4 - Mieux associer les parents](http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html#4.4_- Mieux associer les parents)
* [4.5 - Améliorer le climat scolaire](http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html#4.5_- Améliorer le climat scolaire)
* [**Mettre fin à la ghettoïsation des collèges**](http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html#Mettre_fin à la ghettoïsation des collèges)
* [**Annexe - Le calendrier prévisionnel**](http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html#Annexe_- Le calendrier prévisionnel)
* [**Annexes - Le collégien et l'enseignant demain**](http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html#Annexes_- Le collégien et l'enseignant demain)

**1 - Renforcer l’acquisition des savoirs fondamentaux en combinant des apprentissages théoriques et pratiques**

**Constat 1 - Aujourd’hui, le collège ne garantit pas l’acquisition des connaissances de base**

En 10 ans, les élèves ont régressé en français, en maths, en histoire.



\* Les élèves du groupe 0 ne sont capables que de réponses ponctuelles et dispersées ; ils ont très peu de connaissances disciplinaires ; les élèves du groupe 1 ont des connaissances très fragmentaires et restreintes.

**1.1 - Un nouveau socle et des programmes pensés pour garantir la maîtrise du français, des mathématiques et de l’histoire**

**Le nouveau socle commun de connaissances et de compétences et les nouveaux programmes qui en découleront et entreront en application à la rentrée 2016 ont été entièrement repensés.**

* Pour la première fois,**les 800 000 enseignants ont contribué à l’élaboration de ce nouveau socle et de ces nouveaux programmes**.
* Ils sont pensés**pour l’ensemble de la scolarité obligatoire, ils sont donc plus progressifs et plus cohérents**.
* Ils sont**plus simples et plus lisibles**.
* Ils mettent**les acquis des élèves au cœur de la pratique** (désormais, le programme, ce n’est plus ce que l’enseignant doit faire avec les élèves mais ce que les élèves doivent savoir).
* Ils sont **moins prescriptifs** (ils font davantage confiance aux enseignants et à leur connaissance des besoins des élèves).

**Les programmes ne sont ni allégés, ni alourdis ; ils correspondent à une nouvelle logique qui met les acquis de l’élève au cœur de la pratique des enseignants.**

Les nouveaux programmes de français

Les nouveaux programmes de français mettent au centre la maîtrise et l’utilisation de la langue, à l’oral et à l’écrit. Les nouveaux attendus de maîtrise de la langue sont plus exigeants. Par ailleurs, afin de contribuer à améliorer le niveau en français de tous les collégiens, des éléments culturels et linguistiques des langues anciennes seront intégrés dans le programme de français. L’excellence sera ainsi mise au service de la réussite de tous et de la réduction des inégalités de maîtrise de la langue française.

Les nouveaux programmes de mathématiques

Les nouveaux programmes de mathématiques vont construire chez les élèves la culture mathématique nécessaire à la compréhension du monde d’aujourd’hui et rendront l’enseignement des mathématiques plus attractif. L’élève pratiquera très régulièrement le calcul, mental et écrit. Il maîtrisera les ordres de grandeur. Il résoudra des problèmes impliquant des grandeurs variées (géométriques, physiques, économiques). Il utilisera régulièrement l’informatique. Il connaîtra les principes de base du codage. Il connaîtra les langages simples de programmation informatique. Les liens entre les mathématiques et les autres matières seront renforcés : les mathématiques sont un "bien commun " que partagent toutes les matières.

Les nouveaux programmes d’histoire

Par ses programmes, par ses enseignements, l’histoire-géographie contribue de façon essentielle à la compréhension des enjeux des sociétés contemporaines. Elle donne les repères spatio- temporels, chronologiques, culturels indispensables à la culture générale d’un citoyen du XXe siècle. La connaissance du passé, le travail de mémoire qu’elle alimente sont essentiels à la transmission des valeurs républicaines et des principes du vivre-ensemble. Plus simples, plus lisibles, plus progressifs et plus cohérents, les nouveaux programmes permettront aux élèves de mieux maîtriser la connaissance du passé.

**Socle et programmes**



Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Il rassemble l'ensemble des connaissances et des compétences indispensables, qui lui permettra de s’épanouir personnellement, de développer sa sociabilité, de réussir la suite de son parcours scolaire. La maîtrise du socle est attestée par l’obtention du diplôme national du brevet (DNB). Entièrement revu avec la contribution des 800 000 enseignants, le nouveau socle est soumis au CSE le 12 mars 2015.

Les programmes constituent le cadre national au sein duquel les enseignants organisent leurs enseignements en prenant en compte les rythmes d'apprentissage de chaque élève. Pour la première fois, ces programmes sont repensés en cohérence avec le nouveau socle. Les enseignants seront consultés du 8 avril au 22 mai 2015 sur le projet proposé par le Conseil supérieur des programmes. Tout comme le socle, les programmes de l’école élémentaire et du collège entreront en vigueur à la rentrée 2016.

**1.2 - Une nouvelle pratique pédagogique pour que les élèves s'approprient mieux les connaissances : les enseignements pratiques interdisciplinaires**

**À compter de la rentrée 2016, pour mieux s'approprier des savoirs abstraits, les élèves bénéficieront d’enseignements pratiques interdisciplinaires. Ils permettront aux élèves de comprendre le sens de leurs apprentissages en les croisant, en les contextualisant et en les utilisant pour réaliser des projets collectifs concrets.**

* **Ces projets s’inscriront dans l’un des huit nouveaux thèmes de travail correspondant aux enjeux du monde actuel** : développement durable ; sciences et société ; corps, santé et sécurité ; information, communication, citoyenneté ; culture et création artistiques ; monde économique et professionnel ; langues et cultures de l’Antiquité ; langues et cultures régionales et étrangères.
* **Ces temps de travail sont des moments privilégiés pour mettre en œuvre de nouvelles façons d’apprendre et de travailler pour les élèves**. Ils développeront l'expression orale, l'esprit créatif et la participation.
* **Les projets sont pris en charge par les enseignants de toutes les matières** qu'ils sollicitent. Ils définissent en équipe les contenus des cours.
* **Ils concernent les élèves du cycle 4 : 5e, 4e, 3e**. Ils travailleront sur au moins deux thèmes chaque année.
* **Les nouveaux thèmes de travail sont inscrits dans les programmes. Les projets sont évalués et inclus dans les compétences du diplôme national du brevet.**
* **Les collèges qui proposaient l’option facultative latin pourront l’inclure dans la matière complémentaire Langues et cultures de l’Antiquité.** Les élèves pourront ainsi, s’ils le souhaitent, poursuivre l’apprentissage du latin de la 5e à la 3e.
* **Des exemples de projets concrets seront proposés par le ministère** de l’Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur son site eduscol.education.fr.

**Sciences et société : mathématiques, physique et histoire**

**Un magazine consacré à la machine à vapeur**

Nadia, Carole et Jérôme sont en classe de 4e. Ce trimestre, le jeudi après-midi de 14 h à 16 h, avec leurs professeurs de mathématiques, de physique-chimie et d’histoire, ils mènent un projet sur la machine à vapeur : créer un magazine consacré à cette invention.

Du cours d’histoire, ils utilisent leurs connaissances sur la révolution industrielle au xixe siècle.

Du cours de physique, le chapitre sur la pression d’un gaz.

Leur professeur de mathématiques leur a demandé de prouver qu’il s’agissait réellement d’une révolution en calculant, à partir de la vitesse d’un cheval et la vitesse des premiers trains, le temps gagné pour rejoindre les villes de Lyon, Marseille, Orléans et Nantes depuis Paris.

Nadia, Carole et Jérôme rédigent actuellement leur magazine et seront évalués dans quelques semaines sur ce projet qu’ils présenteront à toute leur classe.

**Information, communication, citoyenneté : enseignement moral et civique, arts plastiques**

**Les débats en caricatures**

Agnès, Éloïse, Léo, Lorraine, Zinedine et Matteo sont élèves en classe de 5e. Leurs professeurs d’arts plastiques et d’enseignement moral et civique ont décidé de réaliser un travail autour de la liberté de la presse et, plus particulièrement du dessin de presse.

En enseignement moral et civique, il est demandé à chaque élève d’être en capacité d’argumenter et de confronter ses jugements à ceux d’autrui dans une discussion. Les six élèves doivent se regrouper pour organiser un débat autour de caricatures qu’ils doivent préparer dans le cadre du cours d’arts plastiques.

Leur enseignant a choisi de faire venir pendant une heure de cours un caricaturiste du journal local, qu’il a trouvé dans l’annuaire des réservistes citoyens et qui a accepté d’être le grand témoin de ce débat en classe.

Agnès et Zinedine sont doués pour le dessin, ils ont donc réalisé chacun une caricature sur un même sujet qui divise en ce moment les élèves du collège : la proposition des élus du conseil de la vie collégienne d'organiser des Olympiades pour tous les élèves dont la finale aurait lieu un samedi après-midi. Agnès a défendu la proposition alors que Louis a proposé une caricature dans laquelle il critique le fait que cela se fasse en plus des heures de cours.

Éloïse et Lorraine ont préparé et animé le débat dans la classe avec l’aide de leur enseignant et ont pu bénéficier d'un regard extérieur sur le sujet grâce au caricaturiste. Chacun a pu exprimer son point de vue. Léo et Matteo ont pris des notes pendant le débat et préparé un article pour le journal du collège.

Les enseignants les ont évalués sur ce projet complet : les caricatures, l’organisation du débat et l’article de presse.

**Développement durable : physique, sciences de la vie et de la terre, technologie**

**Des éoliennes en maquette**

Lucas et Nora sont élèves en classe de 3e et vont s’intéresser aux éoliennes avec leurs enseignants de physique, de SVT et de technologie.

Pour leur projet, Lucas et Nora doivent créer une maquette et faire un reportage vidéo sur le blog du collège.

Du cours de physique, Lucas et Nora utilisent ce qu’ils ont appris sur l’alternateur et les possibilités de production de l’électricité pour expliquer comment une éolienne produit de l’électricité. Avec quelques recherches personnelles, ils parviennent à aller plus loin et expliquer pourquoi certaines éoliennes sont plus performantes que d’autres.

Du cours de SVT, le chapitre sur les énergies fossiles et énergies renouvelables qu’ils ont étudié il y a quelques semaines.

Leur enseignant de technologie les accompagne dans la création d'une petite maquette représentant une éolienne. Ils ont déjà eu l’occasion en 5e et 4e d’être initiés aux démarches de conception et de modélisation numérique ; ils ont vu comment cela pouvait fonctionner sur un pont. À l'aide d'une maquette numérique, ils mettent en application leurs connaissances pour produire un modèle simple qui associe une hélice, un aimant et une bobine de cuivre qu’ils font tourner grâce à un sèche-cheveux afin d’alimenter une LED.

Lucas et Nora ont été évalués sur cette vidéo dans laquelle ils sont parvenus à expliquer de manière simple comment fonctionnaient les éoliennes et pourquoi elles pouvaient représenter une source d’énergie d’avenir.

**Monde économique et professionnel : anglais, géographie, mathématiques**

**C’est quoi un urbaniste ?**

Les professeurs d’anglais, de géographie et de mathématiques ont décidé de faire découvrir un métier aux élèves, celui d’urbaniste. Pour cela, chacun a prévu d’associer la découverte de cette profession à une partie de leur cours. Après avoir fait intervenir un professionnel de l’urbanisme qui a présenté aux élèves son métier, la mise en pratique a pu commencer.

Le professeur de géographie lie le projet au chapitre sur la ville et sur les paysages et territoires pour que les élèves puissent mieux comprendre les problématiques posées dans ces chapitres à travers le regard d’un professionnel.

Le professeur de mathématiques a choisi de s’appuyer sur l’urbanisme pour aborder le chapitre "Aires et périmètres. "

Le professeur d’anglais quant à lui veut demander aux élèves de produire un exposé simple à l’oral sur ce sujet en expliquant brièvement ce qu’est le métier d’urbaniste et en prenant un cas très concret d’un quartier dans une ville anglophone.

Marie et Mélanie vont donc préparer un exposé et pour répondre à l’énoncé, ont dessiné sur une grande affiche le plan d’un quartier de Seattle. Elles ont tout d’abord expliqué comment l’urbaniste travaillait pour définir les contours d’un nouveau quartier. Puis, à partir du plan qu’elles ont remis à tous les élèves, elles ont comparé l’utilisation des différentes surfaces : la surface du parc, la surface des habitations, la surface du nouveau centre commercial.

Tout cela, en anglais !

Elles ont ainsi découvert un nouveau métier tout en mettant en œuvre leurs compétences : les concepts simples sur la ville, le calcul des aires et l’anglais.

**2 - Tenir compte des spécificités de chaque élève pour permettre la réussite de tous**

**Constat 2 - Aujourd’hui, le collège est trop uniforme. Il n’est pas adapté à la diversité des élèves**

* Les contenus proposés au collégien aujourd’hui sont, quels que soient ses besoins et quels que soient ses résultats, identiques à ceux proposés à tous ses camarades.
* Selon une enquête de l’AFEV , seul 1 collégien sur 3 demande une explication à son enseignant quand il ne comprend pas (2 sur 3 en primaire).
* Aujourd’hui, les collégiens ne se voient proposer que deux heures d’aide et d’accompagnement au travail personnel, en classe entière et uniquement en classe de 6e.

**2.1 Créer des temps d’accompagnement personnalisé pour tous les élèves**

Afin de tenir compte des spécificités de chaque élève, des temps d’accompagnement personnalisé vont être mis en place pour s’assurer que chaque élève maîtrise les savoirs fondamentaux et pour leur permettre d’approfondir leurs apprentissages. Ces temps d’accompagnement personnalisés serviront aussi à apprendre à chaque élève les méthodes de travail.

**Des horaires dédiés à l’accompagnement personnalisé sont prévus pour tous les élèves afin de s’adapter aux mieux à leurs besoins hétérogènes.**

Par âge

En 6e, tous les élèves auront 3 heures d’accompagnement personnalisé afin que la transition école-collège se fasse dans les meilleures conditions (**voir aussi encadré "Garantir la continuité école-collège"**). On y fera acquérir plus explicitement les méthodes : prendre des notes, apprendre une leçon, faire des révisions, comprendre et rédiger un texte écrit, faire une recherche documentaire, etc.

* En 5e, 4e et 3e, les élèves auront au minimum 1 heure d’accompagnement personnalisé permettant l'explicitation des attendus, l'approfondissement, l'entraînement, la construction de l'autonomie ;
* Tous les élèves bénéficieront du même nombre d’heures d’accompagnement personnalisé.

Par besoins

Les élèves sont regroupés en fonction de leurs besoins et au sein de groupes dont la composition varie au long de l’année (c’est-à-dire pas toujours dans leur classe) ; cela permet à chaque élève, au plus comme au moins avancé, de renforcer ou d’approfondir ses connaissances dans les différentes matières en fonction de sa progression.

**Garantir la continuité école-collège**



Le conseil école-collège, composé des équipes de CM2 et de 6e, associe un collège et les écoles de son secteur de recrutement afin d’améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l’école et le collège.

Le conseil école-collège a la charge :

* de garantir la cohérence de la construction et de la mise en œuvre des programmes de la maternelle à la 3e. Il s’assure de la prise en compte de la progressivité des apprentissages sur tout le temps de la scolarité obligatoire ;
* d’assurer une harmonisation des pratiques éducatives pour garantir la continuité des apprentissages entre le CM2 et la 6e ;
* d’échanger sur les besoins des élèves en amont de leur entrée au collège ;
* de faciliter la mise en commun des ressources éducatives et pédagogiques des enseignants du premier et du second degré ;
* de mettre en place des temps de formation en commun entre les professeurs des écoles et les professeurs du collège, indispensables à l’harmonisation des pratiques éducatives.

**Pierre, élève de 6e, a trois heures d’accompagnement personnalisé par semaine**

Ce trimestre, une de ces heures a lieu avec l’ensemble de sa classe : suite à un constat fait par les enseignants, le professeur d’histoire-géographie aide les élèves à identifier ce qu’ils peuvent améliorer dans leur compréhension des énoncés, en leur proposant d’analyser des sujets de contrôles dans différentes matières, puis d’en rédiger eux-mêmes. Les élèves ne travaillent pas tous sur les mêmes énoncés, et, au fil des séances, chacun affine son analyse. Après quelques cours, Pierre n’a déjà plus de difficulté à repérer ce qu’une même demande implique selon les différentes matières. Il va maintenant aborder ses difficultés plus particulières face aux énoncés de mathématiques qui continuent de lui résister un peu.

Pour le prochain trimestre, Pierre a demandé à rejoindre le groupe d’expression orale, car il a envie de gagner un peu en aisance lorsqu’il doit parler devant la classe.

**2.2 - Développer les temps d'apprentissage en petits effectifs**

* Les petits groupes permettront aux enseignants d’interagir davantage avec les élèves et d’apporter des réponses à leurs besoins. Dans ces petits groupes, les élèves seront davantage sollicités, questionnés, mis en activité.
* Les collèges bénéficieront de nouveaux moyens d’enseignement pour faciliter ces démarches. 4 000 ETP accompagnent ainsi la réforme du collège.

**Donner de plus grandes marges d’initiative aux enseignants : 20 % du temps consacré aux nouvelles modalités d'enseignement**

**La confiance dans la capacité des équipes pédagogiques et éducatives à définir les réponses aux besoins de leurs élèves est une des clés de la réussite de cette réforme.** Elles disposeront d’une réelle capacité d’initiative. Au total, les nouvelles modalités d’enseignement (les enseignements pratiques interdisciplinaires, l’accompagnement personnalisé et le travail en petits groupes) représenteront 20 % du temps des enseignants qu'il leur reviendra d'organiser (en conseil pédagogique) en fonction des besoins des élèves ; pour l’apprentissage des élèves, ils représenteront 4 à 5 heures chaque semaine :

* les équipes pédagogiques choisiront à l’intérieur de leurs programmes les contenus des nouveaux thèmes de travail des enseignements pratiques interdisciplinaires et leurs modalités de prise en charge par des enseignants de plusieurs matières ;
* elles définiront ce qui sera proposé aux élèves pendant les temps d’accompagnement pédagogique : travail sur les méthodes pour apprendre, approfondissement disciplinaire, etc.
* elles choisiront les heures de cours qui seront dispensées en groupes à effectifs réduits.

**Au-delà de ces 20 %, le travail en équipe permettra une meilleure coordination des enseignants** et une meilleure détection des difficultés des élèves, un meilleur montage de projets en commun.

**Les nouveaux programmes, plus cohérents, laisseront à chaque enseignant plus de souplesse et de temps** pour mettre en œuvre des pédagogies plus actives.

**Des moyens donnés pour permettre aux équipes de s'approprier ces nouvelles marges d’initiative**

* Les équipes bénéficieront de formations pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs futurs projets dès l’année 2015-2016.
* Le chef d’établissement pourra s’appuyer davantage sur des coordonnateurs de discipline, de cycle et de niveau ainsi que des référents, dans la mesure où les missions de ceux-ci sont désormais reconnues grâce à des indemnités pour missions particulières. Ces indemnités de mission particulière peuvent aller jusqu’à 3 750 euros par an.
* Les nouvelles modalités de constitution du conseil pédagogique, dont les membres sont désormais désignés par le chef d’établissement sur proposition des équipes pédagogiques, favorisent l’exercice de ses compétences : concertation, réflexion et animation pédagogiques.
* 4 000 postes sont créés pour accompagner la réforme et permettre notamment le travail en petits groupes

**3 - Donner aux collégiens de nouvelles compétences adaptées aux monde actuel**

**Constat 3 - Aujourd’hui, le collège est inadapté à l’évolution des élèves et de la société**

* **Trop de collégiens n’ont aujourd’hui pas suffisamment l’envie d’apprendre et d’aller en classe.** Alors qu’ils sont 25 % selon une enquête de l’AFEV à s’ennuyer souvent voire tout le temps à l’école primaire, ils sont 71 % au collège.
* **Les collégiens sont plus passifs que les élèves d’école primaire** : ils ne sont que 15 % à participer régulièrement au collège contre 39 % en moyenne en primaire.
* **Les élèves ont besoin d’apprendre les nouvelles compétences que la société requiert** : apprendre à travailler en équipe, à proposer, à expérimenter, à s’exprimer à l’oral, à conduire un projet.

**3.1 Apprendre le travail en équipe et l’expression orale**

Au-delà de donner du sens aux apprentissages, les enseignements pratiques interdisciplinaires ont une seconde vertu : ils permettent aux élèves d’apprendre le travail en équipe, de proposer, de s’exprimer à l’oral, de conduire un projet. Ces compétences, qui sont indispensables pour la poursuite des études, la vie en société et l’insertion sociale et professionnelle, sont aujourd’hui insuffisamment travaillées au collège. Dans les pays où le travail en groupe a été institué à l’école, comme à Singapour, les élèves pensent le plus souvent qu’il est utile de partager les idées et apprennent plus vite en travaillant à plusieurs. Ils ont par ailleurs tendance à se sentir mieux à l’école et à avoir une plus grande confiance dans leurs enseignants. Enfin, leur capacité à coopérer, l’ouverture dont ils font preuve face à de nouvelles expériences favorisent leur insertion sociale et professionnelle.

**3.2 Maîtriser deux langues vivan tes : la LV1 enseignée dès le CP, la LV2 dès la 5e**

L'amélioration des compétences en langues vivantes étrangères des élèves français est une priorité. Elle passe par l’apprentissage de la première langue vivante dès le CP par tous les élèves à partir de la rentrée 2016 et l’apprentissage précoce d’une seconde langue vivante dès la classe de 5e.

* **L’apprentissage des langues tient une place fondamentale dans la construction de la citoyenneté, dans l’enrichissement de la personnalité et dans l’ouverture au monde.** L’un des rôles de l’éducation est d’ouvrir l’esprit des élèves à la découverte de l’inconnu, de l’autre, de l’étranger, de leur faire connaître ce qui ne leur est pas spontanément familier. Apprendre une langue vivante étrangère, c’est aussi apprendre une culture.
* **L’apprentissage des langues favorise l’insertion professionnelle des jeunes en France et à l’étranger.** Aujourd’hui, parler une langue étrangère est devenu indispensable pour permettre aux élèves, plus tard, de trouver leur place dans le monde professionnel. Les langues étrangères sont utiles au quotidien.
* **L’apprentissage des langues vivantes commencera plus tôt pour la première comme pour la seconde langue vivante** : dès le CP pour la première langue vivante, dès la 5e pour la seconde langue vivante.



En 2008, lors du TOEFL (Test of English as a Foreign Language), les candidats français (en fin de lycée) arrivent tout juste au niveau attendu. La France se classe au 69e rang du classement mondial (109 pays).

**3.3 - Développer les compétences numériques**

Le collège du XXe siècle doit être en phase avec les usages du numérique d’aujourd’hui, et apprendre aux collégiens, qui s’en servent par ailleurs dans leur vie de tous les jours, à les utiliser, à les maîtriser et à les comprendre.

* **Les collégiens acquièrent les valeurs, les repères et l’esprit critique d’une nouvelle culture numérique.** Dans leurs activités au sein des réseaux sociaux et des espaces collaboratifs en ligne, ils comprennent les enjeux de sécurité numérique, de fiabilité des sources et de l’information, de civilité et de respect vis-à-vis d’autrui.
* **Les collégiens maîtrisent les outils numériques.** Avec les équipements numériques individuels mobiles, tels que des tablettes, et les ressources en ligne qui seront mis à leur disposition dans le cadre du grand plan numérique, ils pourront :
- accéder à des contenus et à des services numériques innovants et utiles pour leurs apprentissages (manuels scolaires interactifs, applications dédiées aux apprentissages, exerciseurs, révisions, jeux sérieux, simulations, etc.) ;
- utiliser des outils et des contenus embarqués pour travailler au quotidien (agenda, calculatrice, dictionnaires, prise de notes, répertoires, podcasts, etc.) ;
- recevoir des informations et des données du collège (revue de presse du CDI, orientation, événements, activités sportives, cahier de textes, livret scolaire, notes, etc.) ;
- communiquer avec les autres élèves, les enseignants, et tous les membres de la communauté éducative (blog de correspondances, réseau social de la classe, du collège, etc.).
* Ces outils faciliteront un apprentissage individualisé, au rythme de chacun. Les enseignants pourront créer des parcours adaptés, notamment pour répondre aux situations particulières, comme le handicap.
* Des services d**’aide à distance aux élèves en difficulté** seront disponibles.
* **Les enseignants pourront évaluer et suivre les acquis des élèves durant le cours de manière plus fréquente et plus automatique**, à l’écrit comme à l’oral.
* **Les collégiens développent leurs connaissances et leurs compétences en algorithmique et en informatique. Ces nouveaux savoirs sont intégrés aux programmes.**

**Trois cents collèges inaugurent le plan numérique pour l’éducation à la rentrée 2015**



* **Un appel à projets est lancé pour désigner les trois cents premiers collèges du plan numérique.** La qualité du projet pédagogique et du partenariat construit entre l’établissement, le rectorat d’académie et la collectivité territoriale sera le critère essentiel d’évaluation des candidatures.
* **Chaque projet sélectionné sera soutenu** dans l’acquisition de ressources pédagogiques et d’équipements numériques. Les équipes enseignantes recevront une formation dédiée.
* **Les équipes pédagogiques bénéficieront d’un accompagnement tout au long du projet par l’académie. Un référent numérique sera également mis en place dans l’établissement même.**

**4 - Faire du collège un lieu d’épanouissement et de construction de la citoyenneté, une communauté où l'expérience individuelle et l'activité collective sont privilégiées**

**4.1 - Construire l’emploi du temps autour des élèves : 1 h 30 de pause méridienne**

L’emploi du temps du collège sera désormais construit autour des élèves : une pause méridienne d’une heure et demie permettra aux externes comme aux demi-pensionnaires et internes d’avoir un vrai temps de respiration pendant la journée d’école.

**4.2 - Systématiser des moments forts dans l’établissement**

Des actions relatives à la formation du futur citoyen et à la promotion des valeurs de la République et de la laïcité sont inscrites systématiquement dans les projets d’établissement. Ces actions sont particulièrement valorisées et explicitées auprès des parents d’élèves. Les projets d’établissement détaillent par ailleurs les modalités de la participation active des élèves aux commémorations patriotiques et aux journées ou semaines spécifiques (la Semaine de lutte contre le racisme et l’antisémitisme, la Semaine de l’engagement). Tous les collèges célèbrent une Journée de la laïcité le 9 décembre.

L’organisation d’un temps annuel de rencontre et d’échange avec l’ensemble de la communauté éducative (cérémonie de remise de diplômes, valorisation des réussites des élèves, spectacle de fin d’année, etc.) est systématisée.

**4.3 - Renforcer la démocratie collégienne**

Les conseils de délégués pour la vie collégienne sont des lieux d’apprentissage de l’exercice de la démocratie. Ils seront développés dans chaque collège.

Indissociable de la transmission d’une culture de la presse et de la liberté d’expression, l’éducation aux médias et à l’information est un enseignement intégré de manière transversale dans les différentes matières. Un média – radio, journal, blog ou plateforme collaborative en ligne – est développé dans chaque collège.

**4.4 - Mieux associer les parents**

L’implication des parents est essentielle dans la réussite scolaire de chaque élève. C’est pourquoi, les accompagner pour mieux les associer est un objectif prioritaire du système éducatif. Pour cela de nombreux dispositifs sont mis en œuvre.

La communication avec les familles

Un outil numérique de communication entre l’élève, les parents d’élève, l’enseignant et l’établissement, d’utilisation facile par tous, est indispensable au suivi des élèves, de leurs apprentissages et de leurs progrès.

Un livret scolaire unique numérique va être mis en place. Il permettra d’appréhender toutes les formes d’évaluation et d’assurer un suivi des acquis scolaires sans rupture, du premier au second degré.

Le suivi de l'absentéisme

La prévention et la remédiation du décrochage et les sanctions des incivilités associeront plus étroitement les parents (cf. la circulaire du 24/12/14 relative à la prévention de l'absentéisme, la stratégie de lutte contre le décrochage scolaire présentée le 21/11/14 et le plan de mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22/1/15.)

La mallette des parents

Elle permet aux équipes éducatives d’accompagner et de soutenir les parents, en leur rendant plus compréhensibles le sens et les enjeux de la scolarité de leur enfant et le fonctionnement de l’institution. Au collège elle sera étendue à l’ensemble des classes de 6e et de 3e.

Dispositif "Ouvrir l’école aux parents pour la réussite des enfants"

Trois axes d’apprentissage sont développés pour les parents étrangers, primo-arrivants ou non : l’acquisition du français, la connaissance du fonctionnement et des attentes de l’école vis-à-vis des élèves et des parents, la connaissance des valeurs de la République et de leur mise en œuvre dans la société française. Le dispositif donne aux parents les moyens de mieux assurer le suivi scolaire de leurs enfants et de développer une relation de coopération avec les enseignants

**4.5 - Améliorer le climat scolaire**

Agir sur le climat scolaire permet de diminuer de façon très importante les phénomènes de violences, améliore la réussite dans les apprentissages de tous les élèves, contrecarre les inégalités scolaires.

Le travail important pour l’amélioration du climat scolaire entrepris par la délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire, sera poursuivi autour de trois axes : mesurer, accompagner, former et étayer.

Mesurer le climat scolaire

Les enquêtes locales de climat scolaire à la demande des collèges seront généralisées pour développer des actions locales ciblées, au plus près des personnels et des élèves et restaurer, si besoin, le sentiment d’appartenance et de sécurité.

Accompagner

Les collèges qui en ont besoin bénéficient du soutien, de l’accompagnement et de l’expertise des proviseurs vie scolaire, des inspecteurs établissements et vie scolaire, et, lorsque nécessaire, des équipes mobiles de sécurité.

Former et étayer

Un guide national "Agir sur le climat scolaire au collège " et un site Web national collaboratif [www.reseau-canope.fr/climatscolaire](http://www.education.gouv.fr/www.reseau-canope.fr/climatscolaire)invitent les équipes des établissements, les élèves, les parents à s’engager comme acteurs du climat scolaire. Le dispositif national de formation de grande ampleur depuis deux ans, décliné dans les projets académiques et dans les plans académiques de formation qui a permis de toucher plus de 45 000 personnes, sera poursuivi.

**Mettre fin à la ghettoïsation des collèges**

**Rappel**

**Une allocation progressive des moyens d’enseignement pour plus d’égalité**L’allocation des moyens d’enseignement en fonction des difficultés sociales des collèges adoptée par le ministère en décembre 2014 permet d’attribuer les moyens selon un principe fort de solidarité : donner plus à ceux qui ont moins.

**La prise en compte du travail en éducation prioritaire pour accéder aux plus hauts échelons de rémunération**Dans le cadre des travaux conduits en 2014 sur les missions des personnels enseignants du premier et second degré, un grade à accès fonctionnel pour les enseignants a été décidé. Ce grade sera ouvert principalement aux enseignants ayant exercé au sein des établissements les plus difficiles de l’éducation prioritaire à partir de la rentrée 2016.

**À venir**

**La création de secteurs communs à plusieurs collèges pour favoriser la mixité sociale**Sur la base d’un diagnostic partagé, réalisé en 2015- 2016, de nouveaux secteurs de recrutement des collèges seront définis, avec les conseils départementaux, pour regrouper plusieurs établissements et favoriser ainsi une meilleure mixité sociale dans la procédure d'affectation.

**Annexe - Le calendrier prévisionnel**

**Printemps 2015**

* "Le collège en 2016 : mieux apprendre pour mieux réussir "
* Adoption du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
* Présentation du nouveau diplôme national du brevet
* Remise par le Conseil supérieur des programmes des propositions de programmes de l’école élémentaire et du collège
* Consultation sur les propositions de programmes de l’école élémentaire et du collège

**Été 2015**

Adoption des nouveaux programmes de l’école élémentaire et du collège

**Rentrée 2015**

* Entrée en vigueur du nouveau programme de l’école maternelle
* Entrée en vigueur des programmes d’enseignement moral et civique

**Rentrée 2016**

* Entrée en vigueur de la réforme du collège
* Entrée en vigueur du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
* Entrée en vigueur des nouveaux programmes de l’école élémentaire et du collège

**Annexes - Le collégien et l'enseignant demain**

**Le collégien**

Le collégien aujourd'hui

* Son emploi du temps est identique, quels que soient ses besoins et quels que soient ses résultats, à celui de tous ses camarades, tant au niveau du rythme que de la répartition des contenus.
* Il subit une rupture par rapport aux modalités d’apprentissage de l’école et doit rapidement, en manquant parfois de soutien, s’adapter à l’entrée en 6e. Or il ne se voit proposer que deux heures d’aide et d’accompagnement au travail personnel, en classe entière, dédiées à la fois à la remédiation, à l’approfondissement, au tutorat et à l’aide au travail personnel.
* Les enseignements qui lui sont proposés sont organisés de manière "traditionnelle " et avant tout conçus pour les "bons élèves " :
- ses apprentissages sont organisés selon une logique presque exclusivement disciplinaire ;
- les contenus qui lui sont transmis sont plutôt abstraits et sollicitent trop peu son appétit d’apprendre.
* Il attend la 4e pour apprendre une deuxième langue vivante.
* **Le collège ne suscite pas pour tous les collégiens l’envie d’apprendre et d’aller en classe.**

Le collégien demain

* En 6e, le collégien est accompagné selon des modalités adaptées à ses besoins : apprentissage de méthodes, approfondissement, renforcement, entraînement, remise à niveau, etc.
* **3 heures d’accompagnement personnalisé permettent à l’élève de 6e de devenir un collégien : il se voit proposer une démarche d’apprentissage appropriée pour soutenir sa capacité d’apprendre et de progresser, et améliorer ses performances.**
* En 5e, 4e et 3e, le collégien acquiert de nouvelles compétences (travail en équipe, expression orale, démarche active dans les apprentissages, etc.) dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires, qui le font accéder à :
- une approche concrète des savoirs ;
- des réalisations concrètes, individuelles ou collectives ;
- de nouvelles situations d’apprentissage ;
* **Ces heures d’enseignements sont prises en charge par les enseignants de toutes les disciplines.**
* Le collégien acquiert les valeurs, les repères et l’esprit critique d’une nouvelle culture numérique.
* Le collégien maîtrise les outils numériques.
* Le collégien développe ses connaissances et ses compétences en algorithmique et en informatique.
* Le collégien apprend deux langues vivantes dès la classe de 5e. L’apprentissage des langues vivantes se commence désormais plus tôt pour la première comme pour la seconde langue vivante : dès le CP pour la première langue, dès la 5e pour la seconde langue vivante.

**L'enseignant**

L'enseignant aujourd'hui

* Peu d’échanges collectifs sur les pratiques d’enseignement.
* Une pratique du métier le plus souvent solitaire avec des temps d’intervention purement disciplinaires.

L'enseignant demain

* Un collectif de travail renforcé à travers la mise en place des enseignements pratiques interdisciplinaires et des temps d’accompagnement personnalisé, élaborés de manière collective par les équipes pédagogiques.
* Des enseignants intervenant seuls ou en co-intervention dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires.

**Collège : mieux apprendre pour mieux réussir**
Le collège en 2016 : faire réussir tous les élèves

* Renforcer l’acquisition des savoirs fondamentaux en combinant des apprentissages théoriques et pratiques
* Tenir compte des spécificités de chaque élève pour permettre la réussite de tous
* Donner aux collégiens de nouvelles compétences adaptées aux monde actuel
* Faire du collège un lieu d’épanouissement et de construction de la citoyenneté, une communauté où l'expérience individuelle et l'activité collective sont privilégiées